



La Lettre d'information de **Molsheim**

N°1 / 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 29 février 2016 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance Le conseiller municipal Patrick Sabatier a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015. Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015.

Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 4^e trimestre 2015 Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015.
Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de 14 marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré.
- fixé la redevance d'occupation du domaine public communal imputable à France Télécom au titre de l'année 2014
- délivré 4 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein, et 6 concessions dans le cimetière communal situé au Zich
- renoncé à exercer le droit de priorité sur des propriétés appartenant à la SNCF
- renoncé 20 fois à l'exercice du droit de préemption.

Point 4 : Fiscalité directe locale – décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2016. Les taux d'imposition pour 2016 sont maintenus par rapport à 2015, la pression fiscale au titre des impôts communaux supportée par le contribuable local est arrêtée comme suit :

Nature de la taxe	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
Taux d'imposition 2016	20,10 %	10,21 %	32,40 %	17,22 %

➔ **Pour la 11^e année consécutive, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux afin de ne pas accroître la pression fiscale supportée par les Molshémiens.**

Point 5 : Foyer St-Joseph – convention parking Dans le cadre des travaux de l'Hôtel de Ville, l'association du Foyer Saint Joseph a mis à disposition des agents de la Commune son parking.
Il a été demandé à l'association de pouvoir prolonger cette utilisation du parking, ce qui permet de laisser le parking de l'Hôtel de Ville ouvert au public et offrir ainsi plus de places de stationnement au centre ville. L'association Saint Joseph a accepté de louer son parking à la commune. La location de cet espace couvre la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2016, moyennant le prix de 600 € mensuel pour 32 emplacements.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 février 2016 -

Point 6 : Acquisition d'une parcelle départementale section 50 - N° 322

La réalisation de l'infrastructure routière dite « contournement » a créé une parcelle constituant un délaissé départemental dans la zone Ecoparc d'une surface de 20,52 ares. La Ville a l'opportunité d'acquérir cette parcelle dans la perspective de pouvoir installer à terme une entreprise dans ce secteur. L'acquisition auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin concerne la parcelle cadastrée comme suit : section 50, n° 322 d'une contenance de 26,52 ares.

Le prix d'achat de cette parcelle est fixé à 106.080 € HT, soit 4000 € HT l'are.

Point 7 : Acquisition d'une parcelle section 41 – N° 61

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition de la parcelle section 41, n°61, lieu-dit rue d'Altorf d'une surface totale de 21,30 ares au prix de 164.010 € HT. Cette parcelle est classée en zone UAc du plan d'occupation des sols en vigueur et frappée partiellement d'inconstructibilité en raison du périmètre feu d'OSRAM. L'acquisition de cette parcelle doit permettre à la Ville d'urbaniser à terme ce secteur.

Point 8 : Acquisition de parcelles section 27 – n° 115, 116 et 117

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'un ensemble parcellaire cadastré comme suit : section 27, parcelles 115-116-117 d'une contenance totale de 67,06 ares.

Le prix net d'acquisition est fixé à 20.118 € HT, soit 300 € l'are.

Point 9 : Lotissement « les Grands Prés » - rétrocession d'équipements communs et des voiries – classement dans le domaine public communal

La SARL Boehm Batimo a prévu d'aménager un lotissement dénommé « Les Grands Prés » sur le ban communal de Molsheim, lieudit Galgen. Une demande a été faite par l'entreprise, afin d'obtenir l'autorisation de réaliser l'aménagement d'un lotissement de maisons d'habitation et d'équipements communs nécessaires à leur desserte.

Le Conseil Municipal accepte, sous réserve de leur conformité, la rétrocession gracieuse dans le domaine public communal des futures voies et équipements communs du futur lotissement (voies, réseaux secs à l'exception du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement qui relèvent des compétences de la Communautés de Communes de la Région Molsheim-Mutzig).

Point 10 : Conventions de prestations avec l'ATIP: mission d'assistance technique en urbanisme dans le cadre de la réalisation du PLU

Le Département a créé l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) en charge notamment des questions d'urbanisme. La commune de Molsheim a adhéré à cette agence par délibération du 22 mai 2015.

Dans le cadre de la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Ville a fait appel au service du Département, service transféré à la nouvelle agence l'ATIP. Il y a lieu dès lors de transférer les missions anciennement confiées au Département (SDAU) à l'ATIP.

Sont ainsi confiées à l'ATIP les missions d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme pour la révision du POS en PLU. Le marché de base correspondant à 29,5 demi-journées d'intervention et le marché complémentaire correspondant à 28,5 demi-journées d'intervention.

Le Conseil Municipal approuve les conventions correspondantes aux missions d'accompagnement et prend acte du coût de celles-ci.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 février 2016 -

Point 11 : Subvention d'équipement à l'Eglise d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine - Paroisse de Molsheim – rénovation de son presbytère

Conformément au droit local et à l'obligation de participation au culte obligatoire en Alsace-Moselle, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'équipement de 23.000 € au Conseil Presbytéral de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, paroisse de Molsheim, au titre d'un concours financier exceptionnel aux travaux de rénovation du Presbytère.

Point 12 : Attribution d'une subvention à l'association les Amis de l'orgue Silbermann de Molsheim – exercice 2016

Les Amis de l'orgue Silbermann organisent chaque année une série de concerts en l'église des Jésuites de Molsheim.
Afin de soutenir l'action culturelle de cette association, l'assemblée délibérante a décidé de lui attribuer une subvention de 700 € pour deux concerts programmés en 2016 :

- concert de la Passion le 6 mars 2016 avec la Manécanterie Saint Jean de Colmar
- concert d'orgue à l'automne avec Pascal Reber, titulaire de l'Orgue de la Cathédrale de Strasbourg

Point 13 : Attribution d'une subvention à l'Association « Savoir-faire » – édition 2016

L'association Savoir-Faire promeut les métiers manuels de l'artisanat par l'organisation du Salon de la Semaine du Savoir-Faire au printemps.
Au regard de l'intérêt que représente une telle manifestation pour le territoire de Molsheim, et qui comporte près de 12 000 entrées le temps du Salon, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association Savoir-Faire afin de soutenir son action.

Le Salon du Savoir-Faire fête cette année son 38^e anniversaire et se déroulera du 18 au 28 mars. L'entrée est gratuite. L'édition 2016 comptera 64 exposants représentant 50 métiers de l'artisanat.

Point 14 : Service Scolaire et Périscolaire – Règlement de fonctionnement

Le Conseil Municipal adopte le règlement de fonctionnement du Service Scolaire et Périscolaire.
Ce règlement est consultable sur le site internet de la Ville rubrique «Jeunesse».

Point 15 : Aire des gens du voyage : Travaux d'installation d'un système de télégestion et de prépaiement des fluides

Depuis 2008, la Ville de Molsheim dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage de 15 emplacements, qui correspondent à 30 places de stationnement de 100m² chacune.
Le tarif d'occupation d'une place en vigueur est de 2,50 € par jour, eau et électricité compris.

Chaque année, la Ville de Molsheim se voit contrainte de prendre à sa charge le montant de la consommation annuelle de l'aire en eau et en électricité.

Afin de limiter le déficit annuel et de responsabiliser les utilisateurs de l'aire d'accueil des gens du voyage, il est décidé de mettre en place un système de télégestion et de prépaiement des fluides permettant l'individualisation des consommations.

Cette opération suppose la réalisation de travaux de génie civil. Le Conseil Départemental est susceptible de subventionner les travaux effectués sur les aires d'accueil à hauteur de 30% avec un maximum de 800€ par place.

Le Conseil Municipal décide l'exécution des travaux selon le budget prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Système de télégestion	30.000 €	Subvention CD 67	24.000 €
Génie civil	110.000 €	FCTVA (16,404%)	22.965 €
Total	140.000 €	Total	46.965 €
		Autofinancement	93.035 €
Total	140.000 €	Total	140.000 €

Point 16 : Tableau des effectifs – modifications

Divers mouvements de personnel ou évolutions internes de postes nécessitent plusieurs modifications du tableau des effectifs :

- *Ouverture de postes pour les avancements de grades de l'exercice 2016* : afin de pouvoir nommer les agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade en 2016, il convient d'ouvrir les postes correspondants. Les postes qui ne seront pas utilisés seront supprimés lors d'une séance ultérieure.

- *Accroissements temporaires d'activité dans les structures périscolaires* : 6 postes ont été ouverts en accroissement temporaire et 5 actuellement occupés; en cas de formation, d'absence imprévue, de nécessité de remplacer partiellement un poste, 2 postes supplémentaires permettraient de faire face aux besoins.

- *Ouverture d'un nouveau contrat d'accompagnement dans l'emploi* pour pourvoir un poste au sein du service technique, dans le cadre d'un CDD.

Point 17 : Tableau des effectifs - renouvellement du contrat d'un agent non titulaire recruté sur un emploi permanent

Les missions de concierge et de gardien de la Maison Multi Associative ont été confiées à un agent non titulaire recruté sur la base d'un contrat d'un an qui arrive à échéance le 31 mars 2016.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de l'agent non titulaire pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Point 18 : Mainlevée du droit de résolution – 23 rue de la Source - section 15 – N° 15

Le Conseil Municipal consent à la mainlevée pure et simple, avec désistement de tous droits et suite de l'inscription prise au Livre Foncier de Molsheim au profit de la commune : « dépôt du 29 avril 1953 : droit à la résolution au profit de la Ville de Molsheim, selon l'acte de vente du 23 février 1953 ».

**Prochaine séance du Conseil Municipal :
vendredi 24 juin à 18h30
en salle du Conseil**

Directeur de la publication : Laurent Furst
Codirecteur de la publication : Jean-Sébastien Kouzmin